

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 avril 2013
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZÉAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme Pluriannuel des Investissements 2013-2018
 ADOPTION

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lors du **Débat d'Orientation du PPI** qui s'est tenu le 22 mars 2013, il a été décidé, face à un contexte économique contraint, d'une part, de mettre en place de nouvelles règles de gouvernance pour l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) de la CUB, afin d'intégrer des dépenses nouvelles et les grands dossiers de la stratégie métropolitaine, et, d'autre part d'aboutir à un projet budgétairement soutenable permettant de préserver la capacité d'investissement de notre Établissement et de contenir sa capacité de désendettement à moins de 7 années.

Dans cette optique, les grands principes suivants ont été retenus :

- Le **lissage des opérations sur 6 années** au lieu de 5 (puis étalement du PPI sur la durée d'une mandature à partir de 2014),
- La mise en place un **Comité de Programmation et d'Engagement** chargé de l'examen des investissements supérieurs à 1 M€ au regard de trois critères d'arbitrage,
- Le déploiement et la généralisation de la gestion des engagements et des crédits en **AP-CP sur la durée du PPI** et la définition de règles de gestion,
- Le **gel en valeur 2013**, pour les exercices 2014 et 2015, des **charges à caractère général et des subventions/cotisations de fonctionnement**,
- Un **écrêtement de 10% des dépenses d'équipement directes**.

La mise en place de ces principes s'accompagne également d'un changement dans la méthode d'élaboration et de suivi du PPI :

- Le PPI est désormais géré sous la forme d'une **autorisation globale de dépenses** soutenable dans le temps,
- Les **opérations et crédits** seront **revus annuellement** en fonction de l'évolution des recettes et de l'avancée réelle des opérations, fonction d'un plafond annuel déterminé par nos recettes.
- Le PPI est piloté en permanence par un Comité de Programmation et de d'Engagement chargé de la **programmation et de la régulation des projets** au sein de cette autorisation globale de dépenses.

Dans ce cadre, le Programme Pluriannuel des Investissements comprend, par budget et par année, des **enveloppes globales** affectées aux 4 grands domaines d'intervention de la CUB (Cadre de vie, Mobilité/transports, Économie/emploi, Services publics urbains) auxquels il convient d'ajouter les moyens des services communautaires (Administration générale), dans la limite de l'autorisation globale de dépense qui aura été définie.

Ces enveloppes globales sont **réparties au niveau de chaque « sous-domaine »** (3^{ème} niveau de l'arborescence budgétaire) sur la période des 6 ans, sachant qu'il est prévu de revoir leur montant chaque année dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire pour tenir compte de l'évolution des recettes et de l'avancée des opérations, et d'adopter annuellement le programme d'équipement adapté lors du vote annuel du Budget Primitif.

C'est dans la limite de ces **enveloppes définies par sous-domaines** que s'opère la régulation permanente des projets et des opérations par le Comité de Programmation et de d'Engagement.

Dans ce cadre, il est proposé, suite à la réunion de ce Comité le 04 avril et au Bureau du 11 avril derniers, que les **Conférences Budgétaires**, chargées d'arbitrer les crédits qui sont inscrits au Programme d'Équipement du Budget Primitif de l'année à venir, soient **élargies au Comité de Programmation et d'Engagement** afin de faire rejoindre les travaux de régulation du PPI et les arbitrages annuels sur le budget, compte tenu des recalages de recettes et d'opérations. Le pilotage du PPI et les arbitrages annuels seraient ainsi effectués collégalement avant d'être présentés en Commission des Finances et au Bureau, puis soumis au Conseil de Communauté.

De plus, en raison du changement de méthode, la **forme du document PPI est également modifiée**, puisque le PPI n'affiche plus le montant de chaque projet et opération, mais un montant global par sous-domaines et par année, complété par une liste des opérations clairement identifiées à ce jour et qui relèvent de chacun des sous domaines.

Enfin, à compter de 2014, le Programme Pluriannuel d'Investissements sera voté une seule fois pour toute la durée de la mandature, ce qui lui confère une stabilité et une légitimité plus grande que les PPI précédents qui étaient soumis au vote du Conseil chaque année.

C'est donc une nouvelle gouvernance budgétaire qui est instaurée par la mise en place de nouvelles règles d'élaboration du PPI 2013-2018 et de gestion dans la durée, qui vont lui permettre, au sein d'un cadre budgétaire responsable, de s'adapter en permanence aux enjeux prioritaires de notre Établissement.

Tout en s'inscrivant dans une volonté de **responsabilité budgétaire**, le programme d'investissement des 6 années à venir reste particulièrement **ambitieux**, puisque ce projet de PPI 2013-2018 atteint **2,72 Md€ tous budgets confondus**, dont **1,62 Md€ pour le Budget Principal** sur lequel se concentre l'essentiel des enjeux, ce qui confirme que la CUB poursuit son rôle de redistribution aux communes et continue de tenir son rang de **premier donneur d'ordres au niveau local** et d'être un élément **moteur incontournable dans le développement de la métropole bordelaise**.

Un programme pluriannuel des investissements 2013-2018 qui confirme une réelle ambition pour l'agglomération :

Le projet de PPI 2013-2018 s'élève au total à **2 724,32 M€**, dont **1 620,93 M€** pour le Budget Principal et **1 103,39 M€** pour les budgets annexes.

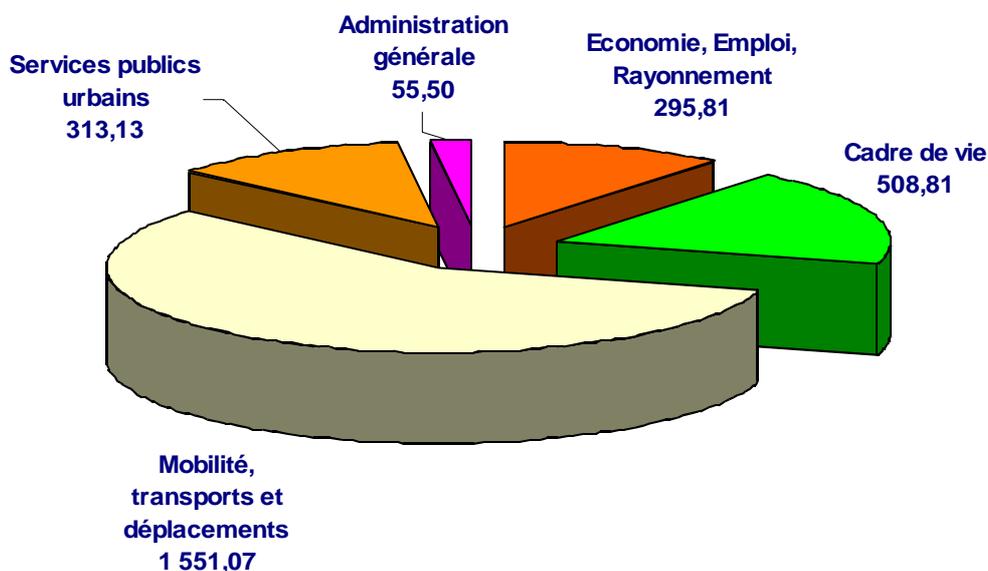
Hors extension de la 3^{ème} phase du TCSP, qui représente un montant total de 748 M€ sur 6 ans en comptant les travaux compensatoires et de déviations de réseaux, les investissements prévus sur la période atteignent **1 976,32 M€**.

Pour une meilleure lisibilité des enjeux financiers des missions principales de notre Établissement, les montants inscrits au PPI ont été répartis sur 4 grands domaines :

- **la mobilité, les transports et déplacements,**
- **le cadre de vie,**
- **l'économie, l'emploi et le rayonnement métropolitain,**
- **les services publics urbains,**

auxquels il convient d'ajouter le domaine de l'**Administration générale**, qui rassemble les investissements nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

PPI 2013-2018 Tous budgets en M€



1- Mobilité, transports et déplacement (1 551,07 M€)

Premier poste de dépense, puisqu'il représente 57% du montant total du PPI avec **1 551,07 M€** sur 6 ans, ce domaine regroupe les investissements suivants :

- 539,60 M€ pour la réalisation et la gestion patrimoniale d'**itinéraires et voies**, dont :
 - 124,75 M€ nécessaires aux aménagements et requalifications de voiries d'**itinéraires intercommunaux** identifiés dans les contrats de co-développement en phase réalisation ;
 - 223,64 M€ affectés à des travaux de réalisation d'**itinéraires structurants d'agglomération** (tels que le pont Jacques Chaban-Delmas et ses accès, pont Jean-Jacques Bosc, la prolongation de la mise à 2 fois 3 voies de la rocade bordelaise, etc..) ;
 - 147,49 M€ de travaux relevant de la **voirie de proximité**, notamment les travaux financés par le fonds de proximité voirie, ou encore destinés à résorber les discontinuités cyclables ;
 - 32,11 M€ pour la **gestion patrimoniale de la voirie et des ouvrages d'art** (notamment la réhabilitation du pont de Pierre,...) ;
 - 11,61 M€ pour divers travaux de **signalisation**.

- 1 008,50 M€ pour les **transports en communs**, dont :
 - 175,36 M€ au Budget Annexe Transport nécessaires à l'**exploitation du réseau des transports en commun** (acquisition ou renouvellement d'autobus, développement des systèmes d'exploitation et d'information tel que le SAEIV, construction ou travaux sur bâtiments (rénovation du bâtiment Lescure, 3^{ème} dépôt bus,...), ainsi que les gros investissements et renouvellements prévus dans le cadre de la DSP 2015 ou encore la mise en œuvre des suites du SDODM ;
 - 833,14 M€ pour l'**extension de l'offre de transports en commun**, dont 747,99 M€ pour réaliser la 3^{ème} phase du TCSP (711,83 M€ au Budget Annexe Transport, 28,93 M€ au Budget Principal et 7,23 M€ au Budget Annexe Assainissement), et 1,4 M€ nécessaires à l'aménagement de pontons pour les navettes fluviales. De plus, 83,75 M€ sont prévus au Budget Principal pour l'amélioration de la vitesse commerciale des bus, de l'accessibilité des arrêts bus, l'aménagement des pôles d'échange et pour participer à la réalisation d'une ceinture ferroviaire dans l'agglomération.

- 2,97 M€ pour réaliser des **études** dans le cadre des transports et du stationnement.

2- Cadre de vie (508,81 M€)

Ce domaine, **2^{ème} poste de dépense** dans ce PPI 2013-2018, représente près de 19% du montant total du PPI avec **508,81 M€** de crédits prévus sur la période, qui se répartissent ainsi :

- 20,22 M€ réservés aux travaux de rénovation des **écoles** de la CUB, notamment leur mise à niveau avant rétrocession aux communes dans le cadre des contrats de co-développement, et leur mise en accessibilité ;
- 187,58 M€ destinés à l'acquisition de **foncier**, que ce soit pour constituer des réserves foncières (128,58M€) ou nécessaires à la production de logements sociaux et à l'opération 50 000 logements conduite par La Fab (59 M€) ;
- 149,41 M€ pour se donner les moyens d'agir dans le domaine de l'**urbanisme**, en particulier l'**urbanisme opérationnel** (128,80 M€), à travers des actions d'échelle métropolitaine (telles que le PAE Bassins à Flots, ou encore la ZAC Saint-Jean Belcier), des opérations d'aménagement, de renouvellement urbain et d'extension urbaine ou d'aménagement et de restructuration de centres-villes ou de centre bourgs, pour réaliser des études et des travaux sur les secteurs concernés par l'opération **50 000 logements** (13,07 M€) et réaliser des **documents cadres** d'urbanisme, et des **études urbaines** sur secteurs évolutifs (7,54 M€) ;
- 9,38 M€ prévus pour des interventions permettant de préserver et valoriser des **espaces naturels et agricoles** de l'agglomération (3,29 M€) et la **prévention des nuisances et des risques naturels et technologiques**, en particulier la lutte contre les inondations fluvio-maritimes, domaine pour lequel le Conseil de Communauté a engagé une réflexion sur la nécessité d'une prise de compétence et dont les actions vont s'amplifier au-delà de la durée du PPI ;
- 142,22 M€ pour le domaine de l'**Habitat**, dont :
 - 114,54 M€ au titre d'actions et d'intervention en faveur de la **politique de l'habitat et du logement** par la production et la remise à niveau de logements sociaux du parc public dans le cadre, entre autres, de la convention signée avec Aquitanis ou encore du PNRQAD, et aussi par des interventions sur le parc privé de logements dégradés par le biais d'un PIG et d'un dispositif plan climat, ou encore dans le cadre de dispositifs d'amélioration programmée de l'Habitat (par exemple OPAH) portés par d'autres partenaires ;
 - 27,68 M€ pour réaliser des études et des travaux de renouvellement urbain dans le cadre de la **politique de la ville**.

3- Économie, emploi et rayonnement métropolitain (295,81 M€)

C'est un montant total de **295,81 M€** qui est affecté à l'économie, à l'emploi et au rayonnement métropolitain sur la durée du PPI, qui se décompose en :

- 165,61 M€ pour contribuer à **l'attractivité économique** du territoire communautaire et favoriser l'emploi, dont :
 - 41,20 M€ pour favoriser **l'accueil des entreprises et l'implantation d'activités d'industrie et de logistique** sur notre territoire, en particulier sur la Presqu'île d'Ambès, par le développement de pôles d'excellence métropolitains (comme, par exemple l'Aéroparc, le SIM Ecoparc, Grand Bersol,...) pour les filières stratégiques du territoire, et de parcs d'activités urbains (comme Eysines Mermoz et Balan,...), dédiés à l'accueil des activités productives et industrielles (PME, PMI). Ainsi, un effort particulier est fait en faveur du foncier d'entreprise sur ce PPI ;
 - 7,27 M€ pour **soutenir les acteurs de la vie économique**, par le biais d'aides aux entreprises, et contribuer à la restructuration du Marché d'Intérêt National ;
 - 13,80 M€ pour soutenir **l'économie touristique** (Cité de la Civilisation du Vin, parc animalier SAVE à Pessac, Cascades de Garonne à Lormont...) ;
 - 102,33 M€ pour participer au développement des **infrastructures internationales** qui contribuent à l'attractivité de la métropole, notamment à la LGV Sud Europe Atlantique, ou encore le réaménagement de la gare St Jean à Bordeaux, et également l'aide au renforcement de **l'activité portuaire**, à la fois sous l'angle des infrastructures et de l'activité économique liée au trafic fluvio-maritime.

- 16,78 M€ pour développer le **numérique**, avec les études et les travaux sur la Boucle Haut débit, les actions pour permettre la montée en débit, ainsi que le développement d'outils visant à favoriser l'usage du numérique ;

- 51,60 M€ au titre de la participation de la Communauté Urbaine à la convention de site du **Plan Campus** signée avec l'Université, amenée à se prolonger au-delà de la durée du PPI ;

- 61,83 M€ pour permettre à la CUB de participer au rayonnement **culturel, sportif et artistique** de la métropole (grande salle de spectacle à Floirac, équipements sportifs dont le Grand Stade à Bordeaux...).

4- Services publics urbains (313,14 M€)

L'enveloppe globale allouée aux services publics urbains sur la période 2013-2018 s'élève, tous budgets confondus, à **313,14 M€** sur 2013-2018, qui se répartissent sur chacun des services publics de la manière suivante :

- 5,99 M€ prévus au titre de la **défense extérieure contre l'incendie** comprenant, d'une part, la fourniture, la pose, la réparation et le déplacement des bouches et poteaux d'incendie répartis sur le territoire communautaire (hors déviations de réseaux des hydrants pour la 3^{ème} phase du TCSP), et, d'autre part, la participation de notre Établissement à l'aménagement du nouveau Centre de secours de La Benaugue ;

- 222,72 M€ inscrits pour le service **Eau et assainissement**, dont :
 - 8,20 M€ pour l'eau potable, notamment le projet de recherches de ressources de substitution en **eau potable** inscrit dans ce PPI 2013-2018 à hauteur des études, dans l'attente de la création d'un Budget Annexe de l'Eau, sachant que ce projet devrait bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau (50%) et que les autres collectivités concernées seront sollicitées ;
 - 86,89 M€ réservés à la programmation d'actions relevant du schéma directeur des **eaux pluviales**, de travaux sur les bassins et ouvrages de protection contre les inondations pluviales, le renouvellement patrimonial du réseau, les travaux financés par le fonds de proximité, les aménagements de ruisseaux et de cours d'eau ;
 - 127,63 M€ de crédits inscrits sur la période du PPI au Budget Annexe « Assainissement » pour mettre en œuvre le schéma directeur des **eaux usées**, réaliser des travaux sur les stations d'épuration ou leurs zones d'influence, créer des réseaux locaux d'assainissement et assurer le renouvellement patrimonial des réseaux.

- 6,93 M€ destinés au service public des **activités funéraires**, dont :
 - 4,49 M€ pour aménager les cimetières intercommunaux d'Artigues et de Pessac – Mérignac et honorer les aides aux cimetières communaux que la CUB s'est engagée à verser dans le cadre des contrats de co-développement 2012-2014 ;
 - 2,44 M€ au Budget Annexe « Crématorium » pour prendre en compte, sur la période du PPI, le coût de l'opération de restructuration du Crématorium.

- 67,65 M€ au Budget Annexe « déchets ménagers et assimilés » pour le service de la collecte et du traitement des **déchets**, notamment construire le 3^{ème} dépôt de l'environnement, de nouveaux Eco-points, aménager des centres de recyclage, de broyage, des recycleries, ou encore des locaux de pré-collecte mutualisée, informatiser les données de collecte et assurer le renouvellement du matériel roulant et des bennes amovibles ;

Après la démarche de participation citoyenne qui s'est déroulée au printemps 2012 et l'adoption du programme local de prévention en octobre, la Cub a engagé sous le pilotage du Comité Projet l'élaboration du Plan Déchets qui définira, selon deux temporalités (5 ans et moyen terme) les actions à mener dans le domaine des déchets. Ces actions concerneront aussi bien la collecte, avec en particulier la mise en œuvre de la R437 mais aussi les modalités éventuelles de collecte, que la prévention, la valorisation et le traitement des déchets. Le Plan devrait être validé par le Conseil en octobre 2013 et impactera le Budget annexe déchets ménagers, avec la contrainte d'un retour progressif à l'équilibre. Le programme d'investissement sera adapté en conséquence.

- 9,85 M€ au Budget Annexe « **réseau de chaleur** » pour réaliser la chaufferie bois, et les premiers travaux d'un réseau de chaleur sur le périmètre de la ZAC Saint-Jean Belcier.

5- Administration générale (55,51 M€)

La Communauté Urbaine poursuit l'effort de **maîtrise des coûts des moyens des services communautaires**, qui sont aujourd'hui encadrés stratégiquement par des vraies politiques de gestion qui cadrent les processus et fixent des objectifs d'optimisation des crédits.

Par ailleurs il convient de souligner que les dépenses de fonctionnement courantes des services, hors intérêts, dépenses de personnel, contribution forfaitaire d'exploitation au Réseau TBC, contribution au SDIS, reversements liés au régime de TPU, rémunération versée au fermier pour l'entretien des équipements d'eaux pluviales, sont gelées en euro courant depuis le Budget primitif 2011. Il est proposé que ces dépenses soient gelées en valeur 2013 pour les exercices 2014 et 2015.

L'enveloppe de **55,51 M€** prévue sur la période du PPI comprend :

- 28,71 M€ affectés aux opérations de construction et d'aménagement des **bâtiments communautaires**, dont deux nouvelles opérations programmées à court terme, le transfert du CEGEP 8 qui pourrait être regroupé avec le CEGEP 9 et le transfert du service Expertise (Laboratoire) au service de la Signalisation ;
- 26,80 M€ pour permettre aux services de s'équiper en informatique et en **moyens** de télécommunications, en véhicules, matériels roulants, mobilier, matériel de bureau et autres investissements récurrents.

Les modalités prévisionnelles de financement du PPI 2013-2018 :

L'autorisation globale de dépenses de 2,7 Md€ tous budgets confondus, dont 1,62 Md€ pour le Budget Principal, entre 2013 et 2018 se ventile comme suit :

TOUS BUDGETS CUB	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total P.P.I.
Economie, Emploi, Rayonnement	71 266 100	59 346 000	43 975 000	39 575 000	42 700 000	38 945 000	295 807 100
Cadre de vie	84 139 881	111 938 510	82 564 000	87 904 000	72 257 000	70 002 000	508 805 391
Mobilité, transports et déplacements	241 936 483	369 280 993	311 684 750	272 449 750	222 556 090	133 158 000	1 551 066 066
Services publics urbains	67 682 798	71 720 137	46 945 430	48 057 500	43 320 000	35 413 000	313 138 865
Administration générale	16 131 500	13 274 977	8 050 000	6 200 000	5 975 000	5 875 000	55 506 477
Total TOUS BUDGETS	481 156 762	625 560 617	493 219 180	454 186 250	386 808 090	283 393 000	2 724 323 899

BUDGET PRINCIPAL	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total P.P.I.
Economie, Emploi, Rayonnement	71 266 100	59 346 000	43 975 000	39 575 000	42 700 000	38 945 000	295 807 100
Cadre de vie	84 139 881	111 938 510	82 564 000	87 904 000	72 257 000	70 002 000	508 805 391
Mobilité, transports et déplacements	118 922 483	106 461 684	105 947 000	107 347 000	120 307 000	96 262 000	655 247 167
Services publics urbains	23 832 900	16 691 350	12 406 000	17 552 000	18 621 000	16 464 000	105 567 250
Administration générale	16 131 500	13 274 977	8 050 000	6 200 000	5 975 000	5 875 000	55 506 477
Total BUDGET PRINCIPAL	314 292 864	307 712 521	252 942 000	258 578 000	259 860 000	227 548 000	1 620 933 385

BUDGETS ANNEXES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total P.P.I.
	166 863 898	317 848 096	240 277 180	195 608 250	126 948 090	55 845 000	1 103 390 514

Tous budgets confondus, le financement du montant total des dépenses d'équipement générerait, selon les simulations prospectives réalisées et compte tenu des informations disponibles à ce jour, tant en matière de fiscalité que de dotations de l'État et de montée en charge des dispositifs de péréquation, un besoin total prévisionnel d'emprunts de 1 401 M€, soit 51,5%.

Concernant les Budgets Annexes, le montant des dépenses d'investissement prévues nécessiterait pour sa part un recours à l'emprunt de 611 M€ environ sur la période, essentiellement porté par le Budget Annexe Transports.

Le financement du Budget Annexe Transports sur la période 2013-2018 se décomposerait comme suit :

Modalité de financement des investissements BA transports	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Autofinancement (épargne nette)	47%	41%	16%	17%	20%	38%
Subventions d'équipement (yc subv du B. ppal)	9%	9%	10%	8%	7%	0%
Emprunts	45%	50%	161	76%	73%	62%
Autres recettes	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Capacité de désendettement (en années)	2,7	3,6	6,2	7,9	9,2	10,4

Ces inscriptions résultent des travaux menés par le Comité de suivi de la future délégation de service public des transports qui permettent de maintenir le mécanisme d'actualisation de la subvention d'équilibre versée annuellement par le Budget Principal (67 M€ en 2013, actualisés annuellement de l'inflation depuis 1995).

Sur le Budget Principal, le financement de l'autorisation globale de dépenses de 1,62 Md€ serait assuré par :

- des recettes d'investissements qui s'élèveraient pour leur part à 389 M€ sur cette même période.
- un autofinancement net qui, sur la période, serait de 444 M€.
- un besoin de financement prévisionnel qui, au final, s'élèverait à 790 M€.

Ainsi, le financement des programmes d'équipement actualisés se décomposerait comme suit :

Financement des investissements PPI 2013-2018 BP	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes définitives (subventions, FCTVA, cessions)	27%	20%	18%	24%	26%	19%
Autofinancement (épargne nette)	43%	36%	35%	29%	27%	21%
Emprunt	31%	44%	46%	47%	47%	61%
Capacité de désendettement (en années)	1,6	2,2	3,2	4,0	4,7	6,3

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Débat d'Orientation sur le Programme Pluriannuel des Investissements 2013-2018 de la Communauté Urbaine de Bordeaux, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil de Communauté du 22 mars 2013 ;

VU le Budget Primitif de l'exercice 2013, voté en Conseil de Communauté du 21 décembre 2012, par délibération 2012/0888, reçue en Préfecture de la Gironde le 26 décembre 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

Article unique

- **d'Adopter**, tel qu'il vous est proposé, le Programme Pluriannuel d'Investissements 2013-2018, sachant que les programmes d'équipement portant sur les années 2014-2018 seront actualisés et réexaminés au moment de la préparation budgétaire de chaque exercice pour être adaptés en fonction de l'évolution des projets, de l'avancée réelle des opérations, des nouvelles priorités susceptibles de se dégager et de l'évolution des recettes et des possibilités financières de notre Établissement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains, M. HURMIC, Mme NOEL et le groupe des élus Communauté d'Avenir s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MAI 2013

PUBLIÉ LE : 14 MAI 2013

M. LUDOVIC FREYGEFOND